Une nouvelle stratégie UE-Afrique – un partenariat pour un développement durable et inclusif

2020/2041(INI) - 25/03/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 460 voix pour, 64 contre et 163 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie UE-Afrique - un partenariat pour un développement durable et inclusif.

Vers une stratégie refondée UE-Afrique

Le Parlement a appelé à un véritable partenariat entre égaux, fondé sur le droit international et les conventions, accords et normes internationaux, et a exhorté les deux parties à aller au-delà de la relation donateur-bénéficiaire. L'objectif de l'UE est de renforcer la résilience et l'indépendance de ses partenaires africains.

Par conséquent, les députés ont demandé à l'UE de se coordonner avec chaque pays réellement intéressé par un développement prospère à long terme du continent africain, sur la base du plein respect des droits de l'homme, de la liberté et de la responsabilité des médias, d'une gouvernance transparente et réactive et de la lutte contre la corruption, qui sont des éléments essentiels pour garantir un environnement politique, social et économique stable et ouvert à tous en Afrique.

La résolution a réitéré le soutien continu de l'UE à l'intégration régionale (dans un contexte où la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement mondiale) et aux organisations régionales en Afrique. L'UE doit maintenir des approches flexibles pays par pays et sous-régionales lui permettant d'adapter son engagement et son soutien aux besoins et circonstances spécifiques de chaque pays dans les cinq régions d'Afrique. Le Parlement a demandé une mise à jour des différentes politiques régionales de l'UE à l'égard des sous-régions africaines.

Financement

Le succès du partenariat dépendra des financements qui lui seront alloués. Les députés ont appelé à un effort massif de soutien à l'Afrique dans le cadre du futur instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI), tout en rappelant que l'UE reste le premier bailleur de fonds de l'Afrique. Ils ont déploré le fait que de nombreux États membres n'aient pas atteint l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD et que certains ont même diminué leurs contributions à l'aide au développement.

Davantage de ressources devraient être mises à disposition de la coopération au développement dans le budget de l'UE, financées par de nouvelles ressources propres, notamment une taxe sur les transactions financières. Les députés ont demandé la mise en place d'un mécanisme de surveillance ainsi qu'une pleine transparence pour ce qui est du financement de l'Union européenne.

Partenaires pour le développement humain et économique

Selon le Parlement, le développement humain devrait être placé au cœur de la stratégie afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte, en donnant la priorité à la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la discrimination, et en garantissant la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme pour tous, en accordant une attention particulière aux populations les plus marginalisées et les

plus vulnérables, l'intérêt supérieur de l'enfant devant être une considération primordiale. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles doivent également être considérées comme des priorités et intégrées dans le partenariat.

La Commission est invitée à donner la priorité à la santé et aux droits sexuels et génésiques dans le nouveau partenariat UE-Afrique. La priorité devrait également être accordée à l'accès aux services sociaux de base tels que l'alimentation, l'eau et l'assainissement, à des systèmes de santé de qualité, à une éducation de qualité, à la protection sociale et à la préservation de l'environnement.

La résolution considère également qu'il est fondamental de garantir des conditions de travail décentes, de renforcer les droits sociaux, d'améliorer le dialogue social et le dialogue sur le travail, d'éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, et d'améliorer les conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Partenaires pour une croissance durable et inclusive

La résolution note que la Chine a intensifié sa présence en Afrique alors que les États membres de l'UE n'ont manifesté qu'un intérêt très sélectif pour le commerce et les investissements dans les États africains, ce qui explique que le volume des échanges entre l'UE et la plupart des États africains soit inférieur à celui de l'UE.

Le Parlement a souligné que l'UE a besoin d'une base entièrement nouvelle pour son partenariat économique avec l'Afrique. Il a appelé à l'inclusion systématique de mécanismes contraignants et exécutoires pour la mise en œuvre des chapitres du commerce et du développement durable (CDD) sur les droits de l'homme, le travail et les normes environnementales dans tous les APE actuellement négociés et futurs. Les accords devraient être cohérents avec les politiques de développement et avec les ODD, notamment en ce qui concerne leur impact sur la déforestation, le changement climatique et la perte de biodiversité.

Les députés sont d'avis que la stratégie UE-Afrique devrait également inclure des mesures visant à aider les pays africains à convertir leurs richesses en ressources minérales en résultats réels en matière de développement et ont demandé un examen de l'efficacité des mesures existantes, notamment en ce qui concerne l'exploitation douteuse de l'Afrique par la Chine et la Russie.

Des partenaires du pacte vert

Rappelant qu'en 2019, près de 16,6 millions d'Africains ont été touchés par des événements climatiques extrêmes, soit 195 % de plus qu'en 2018, les députés ont pris note de la demande de consacrer 45 % du budget du futur IVCDCI aux objectifs climatiques. Ils ont appelé à la mise en œuvre rapide de la « diplomatie du pacte vert » par la création d'une task force axée sur la dimension extérieure de l'accord vert européen.

Des partenaires pour une mobilité et une migration mutuellement bénéfiques

Soulignant que la question des migrations a dominé les relations entre l'Afrique et l'UE, le Parlement a appelé à l'adoption d'un partenariat UE-Afrique sur la migration et la mobilité qui place la dignité humaine des réfugiés et des migrants au cœur de ses préoccupations. Il souligne la nécessité de s'attaquer, par un financement adéquat, aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, telles que l'instabilité politique, la pauvreté, le manque de sécurité et de sécurité alimentaire, la violence et les effets négatifs du changement climatique.

Enfin, la résolution a appelé au renforcement des efforts pour tracer et combattre les réseaux criminels de passeurs et préconisé de coopérer avec les pays africains pour le combattre.